



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N°25.11.25-01

ADMISSION EN NON-VALEURS DES COTES IRRECOUVRABLES

Par l'état transmis le 10 septembre 2025, Monsieur le Comptable Public justifie dans les formes prévues par les règlements de l'impossibilité de recouvrer des recettes afférentes aux années 2013 à 2025 pour un montant de 895.47€.

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer favorablement sur l'admission en non-valeur des produits irrecouvrables pour un montant de 895.47€.

Stephen HERVE
Président du Centre Communal D'Action
Sociale